

CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 8 Mars 2007 à 18 Heures

COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille sept et le huit Mars à dix huit heures, le Conseil Municipal de la ville de Grimaud s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 Février 2007

1. Installations classées pour la protection de l'environnement - Les Maîtres Vignerons de la Presqu'île de Saint-Tropez – Demande d'autorisation d'exploiter – avis

RESSOURCES HUMAINES

2. Modification du tableau des effectifs

AFFAIRES SCOLAIRES - JEUNESSE

3. Participation financière aux séjours organisés par l'ODEL Var
4. Séjours d'animation « club ados » à Saint-Julien en Champsaur – participation financière
5. Voyages d'études – subventions exceptionnelles - école Sainte-Anne (Saint-Tropez), Lycée du Golfe (Gassin) et Collège Gérard Philippe (Cogolin)

FINANCES

6. Débat d'orientation budgétaire – exercice 2007

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décisions du Maire :

- | | |
|-----------|---|
| 2007 – 12 | Reconduction d'une convention de prestation de service – hébergement des sites internet |
| 2007 – 13 | Approbation d'un contrat de bail au profit de l'Etat – nouvelle caserne de gendarmerie |
| 2007 – 14 | Approbation d'une convention de mise à disposition d'un logement communal |
| 2007 – 15 | Approbation d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs – Association de Football de la Ville de Zurich |
| 2007 – 16 | Approbation d'un contrat de prestation de services pour la promotion des soirées musicales – France Bleu Provence |
| 2007 – 17 | Approbation d'un contrat de prestation de services pour la surveillance du <i>Rhynchophorus ferrugineus</i> |

Sous la présidence de Monsieur Alain BENEDETTO – Maire,

Présents :

MM. Mmes François BERTOLOTTI, Paul GIRAUD, Claude RAYBAUD, Viviane BERTHELOT, Sylvie DERVELOY, Christophe GERBINO – Adjoints,
Jean-Louis BESSAC, Elisabeth CERATO, Hélène DRUTEL, Katia ESPAZE-DUPRE, Marc GIRAUD, André LANZA, Martine LAURE, Simone LONG, Gérard MACAGNO, Marie, Josée MARECHAL, Henri MATTIOLI, Jacques PEROT, Alain ROCCHIETTA, Corine ROSELL, Eva VON FISCHER-BENZON, Jean-Marc ZABERN – Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

M. Romain GARROUSTE – Conseiller Municipal, à
M. Jean-Daniel LATTARD – Conseiller Municipal, à M. GERBINO
Madame Laure VALLET – Conseillère Municipale, à

Absents :

Mme Elisabeth CERATO – Conseillère Municipale
M. Jean-Jacques DALMASSO – Conseiller Municipal

Secrétaire de séance : Mme Hélène DRUTEL.

Examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 Février 2007

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Installations classées pour la protection de l'environnement - Les Maîtres Vignerons de la Presqu'île de Saint-Tropez – Demande d'autorisation d'exploiter – avis

En vue d'une augmentation de leur capacité de production et suite à un projet d'extension, la SCA Les Maîtres Vignerons de la Presqu'île de Saint-Tropez, dont le siège social est situé à GASSIN (83580) carrefour de la Foux, a sollicité auprès des services de la Préfecture du Var, l'autorisation d'exploiter de nouvelles installations de préparation et de conditionnement de vins.

Cette autorisation relève, en effet, de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

A ce titre, et par arrêté en date du 22 Janvier 2007, le Préfet du Var a soumis la demande susmentionnée à enquête publique, qui se déroule en Mairie de GASSIN du 15 Février au 15 Mars 2007 inclus.

La Commune de Grimaud, étant située dans le rayon d'affichage prévu par la réglementation visée ci-avant, il lui appartient d'assurer la publication d'un avis au public, 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

De plus, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation présentée par le requérant, dans les 45 jours suivant la date d'ouverture de l'enquête publique.

En l'absence d'objections particulières à formuler sur ce point, LE CONSEIL MUNICIPAL, à **l'unanimité**, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la SCA Les Maîtres Vignerons de la Presqu'île de Saint-Tropez, sous les réserves suivantes :

- le traitement des effluents doit être en tout point conforme aux prescriptions réglementaires en matière de protection de l'environnement ;

- l'enquête publique devra conduire à des conclusions favorables.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs

Suite au reclassement statutaire de la catégorie C et aux divers mouvements de personnels, le tableau des effectifs fait apparaître des postes non pourvus, ne représentant pas des vacances d'emplois.

Il convient donc de procéder à une mise à jour de ce tableau afin d'obtenir un document qui constitue le reflet exact de la collectivité.

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 14 Février 2007, il est proposé au Conseil Municipal de supprimer les postes suivants, à compter de ce jour :

- Un poste de rédacteur principal,
- Deux postes de rédacteur,
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- Trois postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,
- Un poste d'ingénieur principal,
- Un poste de technicien principal,
- Deux postes de techniciens,
- Deux postes de contrôleur principal de travaux,
- Deux postes de contrôleur de travaux,
- Deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- Deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- Seize postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe,
- Un poste d'éducateur de jeunes enfants,
- Deux postes d'agent spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe,
- Un poste d'infirmier de classe supérieure,
- Un poste d'infirmier de classe normale,
- Un poste d'opérateur des activités physiques et sportives,
- Un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe,
- Un poste de chef de service de Police Municipale,
- Un poste de chef de Police Municipale,
- Un poste de brigadier chef principal,
- Un poste de brigadier de Police Municipale,
- Trois postes de gardien de Police Municipale,

Soit 49 postes au total.

LE CONSEIL MUNICIPAL, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré, et après l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 14 Février 2007,

AUTORISE la mise à jour du tableau des effectifs, à compter de ce jour, en supprimant les postes ci-dessus désignés.

AFFAIRES SCOLAIRES - JEUNESSE

Participation financière aux séjours organisés par l'ODEL Var

Le Centre de Vacances ODEL Var organise chaque année, durant les vacances scolaires, des séjours à caractère sportif, culturel et de loisirs, à destination d'un public d'enfants âgés de 4 à 17 ans.

Compte tenu de la vocation sociale de cette démarche d'animation, le Conseil Général finance de 45 à 70 % le coût de ces séjours, dans le cadre de sa politique « jeunesse ». Parallèlement des aides

spécifiques sont attribuées par la Caisse d'Allocations Familiales, sous conditions de ressources, aux familles les plus nécessiteuses.

Afin d'associer la commune à cet effort de solidarité, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une participation financière au coût d'inscription des enfants grimaudois, sur la base des éléments financiers suivants :

- séjours sportifs de 7 jours : participation à hauteur de 51,00 euros / enfant,
- séjours de 1 à 15 jours : participation à hauteur de 83,00 euros / enfant,
- séjours de 16 à 21 jours : participation à hauteur de 99,00 euros / enfant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré,

DECIDE de participer aux séjours organisés par l'ODEL Var, aux conditions énumérées ci-dessus ;

PRECISE que la Commune se libèrera des sommes correspondantes sur la base de justificatifs délivrés par le Centre de Vacances ODEL Var.

Séjours d'animation « club ados » à Saint-Julien en Champsaur – participation financière

Par délibération N° 2007-11 en date du 8 Février 2007, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'animation organisé par le service municipal « Animation Jeunesse » sur la Commune d'Andon (06) durant les vacances scolaires d'hiver, et a accepté la prise en charge des frais en résultant.

Toutefois, le séjour de ski envisagé à Andon, dans le cadre de ce programme d'animation, a été annulé.

En remplacement, il a été décidé d'organiser, sous l'égide du « club ados », un séjour similaire sur la Commune de Saint-Julien en Champsaur, du 26 Février au 2 Mars 2007 inclus.

Un effectif de 12 adolescents est inscrit à ce séjour, majoré de deux agents d'encadrement du service municipal.

Une convention vient préciser les conditions d'accueil des participants à ce programme.

Le coût du séjour d'une durée de 5 jours, est fixé à la somme de 343,13 euros par personne, comprenant l'hébergement en pension complète au centre de vacances des Jonquilles, ainsi que la location du matériel de ski, les forfaits, les assurances et les activités annexes (visite d'une ferme...).

Afin d'alléger la charge financière en résultant pour les familles grimaudoises, il est envisagé une participation de la Commune à hauteur d'un montant de 213,13 euros par enfant inscrit, le solde étant pris en charge par les familles (soit 130,00 euros par enfant).

Il est précisé que les frais générés par le personnel municipal d'encadrement sont intégralement à la charge de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré,

ANNULE la délibération N° 2007-11 en date du 8 Février 2007 approuvant le programme d'animation organisé sur la Commune d'Andon et la participation financière de la Commune en résultant ;

APPROUVE le projet d'animation organisé par le service municipal « Animation Jeunesse », sur la Commune de Saint-Julien en Champsaur ;

AUTORISE la prise en charge des frais concernant ledit séjour, soit la somme globale de 2 557,60 euros (213,13 euros x 12), sur le budget de la Commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le Centre de Vacances les Jonquilles, propriétaire des lieux d'accueil, définissant les modalités d'hébergement des participants au séjour, ainsi que tout document tendant à rendre effective cette décision.

Voyages d'études – subventions exceptionnelles - école Sainte-Anne (Saint-Tropez), Lycée du Golfe (Gassin) et Collège Gérard Philippe (Cogolin)

Les Chefs d'Etablissements de l'école Sainte-Anne de Saint-Tropez, du Lycée du Golfe et du Collège Gérard Philippe de Cogolin ont sollicité l'octroi d'une subvention de la Commune, en vue d'assurer le financement nécessaire à la réalisation de voyages d'études s'adressant aux élèves scolarisés dans les classes de CE1, CM1, seconde, première, 4^{ème} et 3ème.

Des séjours, s'inscrivant dans le cadre de programmes pédagogiques, culturels et linguistiques élaborés par chaque établissement, sont prévus en France et à l'étranger, durant les second et troisième trimestre 2007.

Selon les tableaux des effectifs délivrés par les établissements concernés, 13 élèves grimaudois participeront à ces divers séjours, dont les programmes sont détaillés ci-après :

Ecole Sainte-Anne (Saint-Tropez) – séjour au Futuroscope de Poitiers :

Ce séjour à vocation pédagogique, destiné aux élèves des classes de CE1, se déroulera du 18 au 22 Mars 2007.

Il permettra aux élèves participants de découvrir les différents modules du Futuroscope consacrés au thème de l'image et du son (modules Cyber World, space station en 3D...).

Le coût du voyage est fixé à la somme de 261,00 euros par enfant, comprenant les frais de transport, d'hébergement en pension complète, de visites et d'assurances, ainsi que l'adhésion à l'association organisatrice ADAPS Provence.

Trois élèves grimaudois, scolarisés à l'école Sainte-Anne participeront à ce séjour.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal l'octroi d'une participation financière d'un montant de 300,00 euros, correspondant à un coût de 100 euros par enfant.

Ecole Sainte-Anne (Saint-Tropez) – séjour à Jausiers (04) :

Ce séjour, organisé autour du thème de l'environnement et de la découverte de la nature, est destiné aux élèves des classes de CM1, et se déroulera du 19 au 23 Mars 2007.

Il permettra aux participants de s'initier aux sports d'hiver tels que le ski de fond et la randonnée en raquettes et chiens de traîneaux.

De plus, des ateliers pédagogiques donneront aux élèves l'occasion de découvrir des activités artisanales telles que l'apiculture et la fabrication d'objets en bois.

Le coût du voyage est fixé à la somme de 319,30 euros par enfant, comprenant les frais de transport, d'hébergement en pension complète, les activités sportives et ludiques, ainsi que l'adhésion à l'association organisatrice OVALET.

Trois élèves grimaudois, scolarisés à l'école Sainte-Anne participeront à ce séjour.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal l'octroi d'une participation financière d'un montant de 300,00 euros, correspondant à un coût de 100,00 euros par enfant.

Lycée du Golfe (Gassin) – voyage en Italie – Lombardie et Vénétie :

Ce séjour, à vocation pédagogique et linguistique, organisé dans le cadre des activités périscolaires obligatoires en classe de seconde et de première « section européenne » qui étudient l'Italien, se déroulera du 2 au 7 Avril 2007.

Il permettra aux élèves participants de découvrir le nord de l'Italie, et notamment les îles Borromées, ainsi que les villes de Milan, Venise et Vérone.

Le coût du voyage est fixé à la somme de 268,00 euros par enfant.

Un élève grimaudois, scolarisé au Lycée du Golfe, participera à ce séjour.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal l'octroi d'une participation financière d'un montant de 100,00 euros.

Collège Gérard Philippe (Cogolin) – séjour à Paris :

Ce séjour, à vocation pédagogique et culturel, destiné aux élèves des classes de 4^{ème} et 3^{ème}, se déroulera du 2 au 6 Avril 2007.

Il permettra notamment aux élèves participants de découvrir la capitale, ainsi que différents sites à vocation scientifique ou musicale, tels que la Cité des Sciences et de l'Industrie, et la Cité de la Musique.

Le coût du voyage est fixé à la somme de 210,00 euros par enfant.

Six élèves grimaudois, scolarisés au Collège Gérard Philippe, participeront à ce séjour.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal l'octroi d'une participation financière d'un montant de 420,00 euros, correspondant à un coût de 70 euros par enfant, sollicité par l'établissement.

Compte tenu de l'intérêt pédagogique associé à chacun de ces déplacements, LE CONSEIL MUNICIPAL, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une participation financière d'un montant global de 1 120,00 euros, aux établissements scolaires ci-dessus présentés, dans le cadre de leurs séjours respectifs ;

PRECISE que cette contribution municipale viendra obligatoirement en déduction du coût d'inscription placé à la charge des familles grimaudoises.

FINANCES

Débat d'orientation budgétaire – exercice 2007

Conformément aux dispositions de la Loi d'Orientation relative à l'Administration Territoriale de la République du 6 Février 1992, un débat sur les orientations budgétaires doit être organisé dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.

En application de ce qui précède, un rapport introductif au débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2007 est soumis à l'attention de l'assemblée communale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir débattu,

PREND ACTE du rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2007 tel qu'annexé à la présente.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décisions du Maire :

- 2007 – 12 Reconductio n d'une convention de prestation de service – hébergement des sites internet
- 2007 – 13 Approbation d'un contrat de bail au profit de l'Etat – nouvelle caserne de gendarmerie
- 2007 – 14 Approbation d'une convention de mise à disposition d'un logement communal
- 2007 – 15 Approbation d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs – Association de Football de la Ville de Zurich
- 2007 – 16 Approbation d'un contrat de prestation de services pour la promotion des soirées musicales – France Bleu Provence
- 2007 – 17 Approbation d'un contrat de prestation de services pour la surveillance du Rhynchophorus ferrugineus

FIN DE LA SEANCE

GRIMAUD, le 13 Mars 2007

LE MAIRE,
Alain BENEDETTO